

Compte -rendu de la réunion de conseil du jeudi 19 septembre 2019

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Josette DUVAUCHELLE, MM Frédéric BÉRULLIER, Daniel FLAMENT, Bruno PRONNIER, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ Bruno ROLLERO, Michel VAN DE VELDE.
Absents excusés : M. Gabriel LEFÈVRE donne pouvoir à M. Vincent.RETOURNÉ ; Jérémy DEVOS.
Absents: MM. Sébastien BOUFFLERS, Gaëtan TÉTAZ
Présidence de M. VAN DE VELDE, maire, assisté de J. DUVAUCHELLE, F. BÉRULLIER et D. FLAMENT adjoints.
Secrétaire de séance: Mme Josette DUVAUCHELLE.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 20 H

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du 6 juin 2019 :

Aucune remarque. Compte-rendu adopté à l'unanimité.

2. Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des services de l'Eau(RAPQS) 2018 :

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5 que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale et ayant délégué sa compétence en matière d'eau potable est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

M. le Maire présente ce rapport (RAPQS) 2018, qui est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport complet est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité adopte le rapport de l'année 2018 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du SIEP du Santerre.

3. Statuts de la FDE80 :

M. le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 3 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés notamment :

- la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre;
- la création de nouvelles compétences optionnelles
 - Points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - Vidéo-protection
 - Service public local de la donnée
 - Production d'énergies renouvelables
- La mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte;
- La possibilité pour les Etablissements Publics de coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes : 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 2 abstentions, approuve les nouveaux statuts proposés qui ont été approuvés par le Comité de la Fédération le 25 janvier 2019;
- donne un avis favorable pour l'adhésion à la Fédération des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale présents sur le territoire des communes de la Fédération et qui en ont fait la demande;
- donne son accord pour que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à laquelle adhère la Commune, si cet établissement en fait la demande, puisse adhérer à la Fédération.

4. DM N°1 : opérations d'ordre :

M. le Maire présente la Décision Modificative N° 1 au budget 2019 en investissement, en opérations d'ordre chapitre 041, et précise qu'elle a pour but d'intégrer les frais d'étude pour l'accessibilité aux travaux.

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2128 (041)	240,00	2031 (041)	240,00
21318 (041)	360,00	2031 (041)	360,00
2135 (041)	468,00	2031 (041)	468,00
2158 (041)	240,00	2031 (041)	240,00
Total Dépenses	1 308,00	Total Recettes	1 308,00

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1.

5. Travaux logement au n°3 Place publique :

M. le Maire présente le devis de l'entreprise R.J.RENOV pour le remplacement de la baignoire par une douche sur receveur et précise qu'il y a une possibilité de surcoût selon l'état du plancher.

Montant hors taxes 2 814,00 €

TVA 10% 281,40 €

Total TTC 3 095,40 €

Après en avoir délibéré le Conseil valide le devis (8 pour et 2 abstentions).

6. Suppressions et créations de postes au 1^{er} janvier 2020 et tableau des effectifs :

Suite à l'avis favorable du Comité technique du 2 septembre 2019, le Maire propose les suppressions et créations de postes suivants :

Suppression du poste d'adjoint administratif pour 17/35^{èmes}, création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour 21/35^{èmes} au 01 janvier 2020 (intégration des données dans le logiciel cimetière, recensement, archivage, site internet.).

Suppression du poste d'adjoint technique pour 11,2/35^{èmes} (annualisé), création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet pour 16/35^{èmes} (annualisé) au 01 janvier 2020 (travail supplémentaire : relevés des températures des aliments le matin, nettoyage 2 jours à chaque petites vacances, et 3 aux vacances d'été.).

Tableau des effectifs au 01 janvier 2020:

CADRE D'EMPLOI	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
Adjoint administratif	1 TNC	21/35 èmes
Adjoint technique non titulaire en CDI	1 TNC	16/35 èmes
Adjoint technique non titulaire	1 TNC	27/35 èmes
ASEM non titulaire	1 TNC	27/35 èmes

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité, approuve les suppressions et créations de postes, adopte le tableau des effectifs et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice 2020.

7. Recrutement agents recenseurs :

Le recensement de la population de Morisel aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

M. le Maire propose de recruter deux agents recenseurs rémunérés à hauteur d'un forfait de 650 € par agent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire

8. Noël des agents et des enfants :

M. le Maire propose de reconduire la même chose que l'an dernier.

Jouet pour les enfants nés de 2013 à 2019

Carte cadeau de 20 € pour les enfants nés de 2009 à 2012

Carte cadeau pour les agents d'un montant de 130 €.

Prévoir l'achat d'une tenue pour le père Noël.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire

9. Questions diverses :

- Travaux d'accessibilité à faire en 2020
cimetière allée principale (voir groupement de commandes voirie)
rampe d'accès classe des grands (voir l'association La maisonnée)
- **Rappel** : Les dépôts sauvages sont interdits. Les déchets verts doivent être portés à la déchèterie de Moreuil.

Séance levée à 21 h 45

La secrétaire

Le Maire